

## Mois du partage 5 février au 5 mars 2023

Collecte en faveur de l'Ancre : exemples de ce qui peut être apporté :

### Nourriture non périssable :

- pâtes, riz, couscous
- flocons pommes de terre pour purée
- farine
- sucre
- sauces tomates diverses
- conserves légumes et fruits
- huile d'olive, huile de colza, vinaigre
- conserves poisson par exemple thon
- lait upérisé
- confitures, miel
- petits fromages, pâte à tartiner
- flocons d'avoine, birchermuesli, céréales petit-déjeuner
- chocolat, biscuits, fruits secs et noix
- etc...

### Produits d'hygiène :

- dentifrice
- brosses à dents
- savon
- produits de douche
- shampoing
- etc...

### Produits d'entretien :

- liquide vaisselle
- lessive
- produit pour les sols
- etc...

**Pas de vêtements qui font l'objet de collectes séparées !**

**MERCI**